« 40 % des profits des multinationales sont délocalisés dans les paradis fiscaux »

abonnes.lemonde.fr/paradise-papers/article/2017/11/07/40-des-profits-des-multinationales-sont-delocalises-dans-les-paradis-fiscaux 5211527 5209585.html

Economiste français, professeur à l'université de Berkeley et spécialiste de l'évasion fiscale, Gabriel Zucman dévoile des chiffres inédits sur les pertes de recettes pour les Etats engendrées par les paradis fiscaux.

LE MONDE | 07.11.2017 à 16h55 • Mis à jour le 07.11.2017 à 18h18 | Par Gabriel Zucman (professeur à l'université de Berkeley, traduction Virginie Bordeaux)

Tribune. Depuis les années 1980, une puissante industrie s'est développée aux îles Caïmans, au Luxembourg et à Hongkong, à l'abri des regards indiscrets. Les institutions financières et les cabinets d'avocats établis dans ces pays offrent leurs services à des particuliers fortunés et aux multinationales du monde entier. Parmi ces services variés, beaucoup sont légaux, mais la plupart réduisent les recettes fiscales des autres nations, accroissent les inégalités et alimentent l'instabilité financière mondiale.

En direct : posez vos questions à Gabriel Zucman sur les « Paradise Papers »

Les « Paradise Papers » en 3 points

Les « Paradise Papers » désignent une enquête menée par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) et ses 96 médias partenaires, dont *Le Monde,* soit 400 journalistes de 67 pays. Ces révélations s'appuient sur une fuite de documents initialement transmis, en 2016, au quotidien allemand *Süddeutsche Zeitung* par une source anonyme.

Cette nouvelle enquête permet de lever le voile sur les mécanismes sophistiqués d'optimisation fiscale dont profitent les multinationales et les grandes fortunes mondiales.

Les « Paradise Papers » sont composés de trois ensembles de données, qui représentent au total près de 13,5 millions de documents :

- 6,8 millions de documents internes du cabinet international d'avocats Appleby, basé aux Bermudes mais présent dans une dizaine de paradis fiscaux.
- 566 000 documents internes du cabinet Asiaciti Trust, installé à Singapour.
- 6,2 millions de documents issus des registres confidentiels des sociétés de dix-neuf paradis fiscaux: Antigua-et-Barbuda, Aruba, Bahamas, Barbades, Bermudes, Dominique, Grenade, îles Caïman, îles Cook, îles Marshall, Labuan, Liban, Malte, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Trinité-et-Tobago, Vanuatu.

En scrutant les données macroéconomiques et en suivant à la loupe les flux financiers internationaux, il est possible de se faire une idée des coûts que les paradis fiscaux imposent aux autres pays. A l'échelle mondiale, plus de 40 % des profits réalisés par les multinationales sont délocalisés artificiellement dans les paradis fiscaux, et 8 % de la

richesse financière des particuliers y est dissimulée. Avec à la clé un manque à gagner pour les Etats qui dépasse les 350 milliards d'euros par an, dont 120 milliards pour l'Union européenne et 20 milliards pour la France.

Le point de départ de mon enquête est le montant ahurissant des bénéfices que les grandes entreprises prétendent réaliser dans une poignée de petites îles et enclaves dépeuplées. En moyenne dans le monde, pour un euro de salaire versé, les entreprises font environ 50 centimes de profit ; on observe cette régularité aux Etats-Unis, en Allemagne ou en France depuis que les données existent. Mais prenons maintenant le cas du Luxembourg. Au Grand-Duché, pour chaque euro qu'elles payent en salaire, les entreprises déclarent gagner pas moins de 3,50 euros. Qui savait que les courageux travailleurs luxembourgeois – dont la moitié sont en réalité des Français, des Allemands et des Belges qui traversent la frontière matin et soir – étaient si productifs ?

Ils ne le sont bien sûr pas ; et si les entreprises paraissent si rentables au Luxembourg, c'est parce qu'elles truquent leurs comptes. En principe, les multinationales sont censées répartir leurs bénéfices entre leurs différentes filiales comme si celles-ci étaient des entités indépendantes échangeant des biens et des services entre elles aux prix du marché. En pratique, les prix des transactions intragroupes sont trafiqués par des cabinets comptables pour faire apparaître les bénéfices dans les paradis fiscaux, et les pertes dans les Etats à fiscalité plus élevée ; de plus en plus de multinationales domicilient également leurs algorithmes, leurs marques et leurs logos dans des centres offshore.

Le fameux montage dit du « sandwich hollandais »

Prenons un exemple typique, et peut-être l'un des plus spectaculaires, celui de Google Alphabet. En 2003, moins d'un an avant son introduction en Bourse, Google Etats-Unis a transféré ses technologies de recherche et ses algorithmes à Google Holdings, une filiale immatriculée en Irlande mais domiciliée, au regard du fisc irlandais, aux Bermudes. Tous les revenus générés depuis par ces actifs immatériels ont atterri dans ces îlots nord-américains, après un petit détour (non taxé) par les Pays-Bas – c'est le fameux montage dit du « sandwich hollandais ». En 2015, Google Alphabet a ainsi réalisé 15,5 milliards de dollars de bénéfices aux Bermudes, où les profits sont taxés au taux, somme toute modique, de 0 %. C'est comme si chaque habitant de cet archipel (dont presque aucun ne travaille pour Google) avait généré 260 000 dollars de bénéfices au profit de l'entreprise de Mountain View (Californie).

Et Google est loin d'être un cas isolé. Avec mes collègues Thomas Torslov et Ludvig Wier, nous avons combiné les données publiées par les paradis fiscaux du monde entier pour quantifier le coût de la délocalisation artificielle des bénéfices dans les centres offshore. Les meilleures statistiques proviennent des paradis fiscaux de l'Union européenne, qui sont opaques à bien des égards mais doivent au moins rendre des comptes à Eurostat. Que voit-on ?

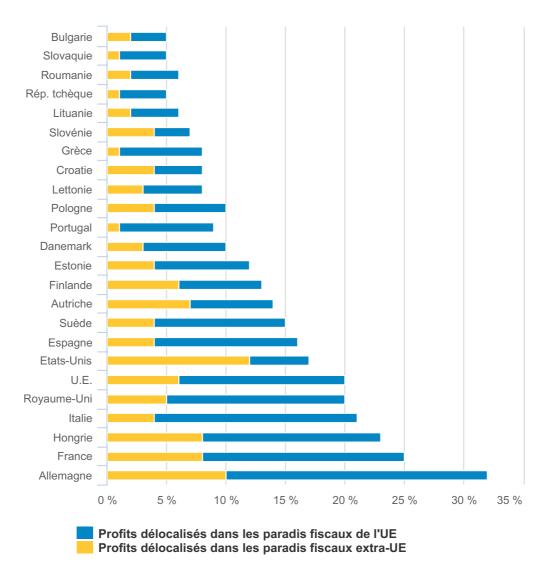
Le Luxembourg, l'Irlande, les Pays-Bas, la Belgique, Malte et Chypre siphonnent à eux seuls 350 milliards d'euros d'assiette fiscale par an. Cette somme correspond au montant des bénéfices générés dans d'autres pays (principalement européens) et qui, après avoir été trafiqués par des armées de comptables, finissent dans ces six paradis fiscaux, où ils

sont faiblement imposés, généralement entre 0 % et 5 %. Au total, plus de 600 milliards d'euros sont transférés artificiellement offshore chaque année par les multinationales du monde entier.

Qui sont les victimes de cette optimisation fiscale ? En premier lieu, les grands pays d'Europe et les Etats-Unis, où se trouvent la plupart des salariés et des clients des multinationales. Les paradis fiscaux privent ainsi l'Union européenne de l'équivalent d'un cinquième de ses recettes d'impôt sur les sociétés. Cela représente un manque à gagner de 60 milliards d'euros par an ; rien que pour la France, la facture s'élève à 11 milliards.

Pertes de recettes fiscales dues à la délocalisation artificielle des profits

En pourcentage des profits nationaux



Allemagne

- Profits délocalisés dans les paradis fiscaux de l'UE: 22 %
- Profits délocalisés dans les paradis fiscaux extra-UE: 10 %
 Soit une perte en impôt de 17 124 M€

Source: Gabriel Zucman

Régimes fiscaux dérogatoires

Chaque pays a bien sûr le droit de choisir ses formes de taxation. Mais quand le Luxembourg offre aux sociétés multinationales des régimes fiscaux dérogatoires, quand les îles Vierges britanniques permettent aux blanchisseurs de créer des sociétés-écrans pour un sou, quand la Suisse abrite dans ses coffres, à l'abri des regards indiscrets, les fortunes d'élites corrompues, ce sont les revenus des nations étrangères qu'ils dérobent. Et tandis que nous y perdons, les paradis fiscaux gagnent gros – ils engrangent de généreuses commissions, et même, comble de l'ironie, des recettes fiscales.

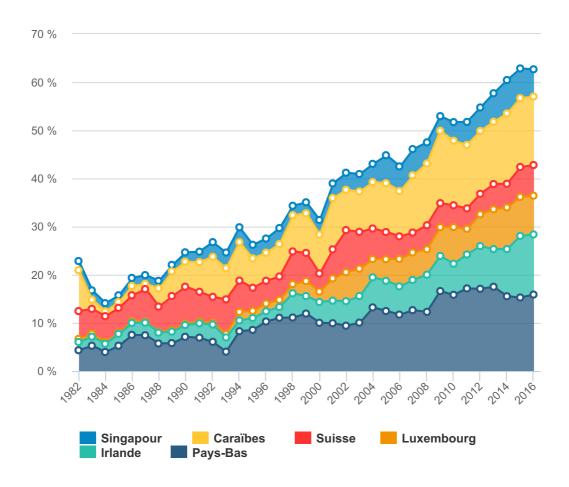
Prenons l'Irlande, par exemple. Il y a trente ans, lorsque son taux d'imposition atteignait les 50 %, ses recettes d'impôt sur les sociétés étaient similaires à celles des autres pays de l'Union européenne, relativement à la taille de son économie. Depuis que l'Irlande a abaissé, dans les années 1990, son taux à 12,5 % (et proche de 0 % dans bien des cas), ses recettes fiscales ont explosé.

Est-ce parce que les taux bas ont stimulé l'activité, l'emploi et la croissance ? Nullement : tous les revenus supplémentaires que collecte le fisc irlandais proviennent des bénéfices fictifs que les multinationales étrangères enregistrent à Dublin ou à Cork ; ces profits ont été réalisés ailleurs et n'existent en Irlande que sur le papier. L'Etat y récolte ainsi plus d'argent, qu'il peut dépenser pour construire de meilleures routes ou des hôpitaux, tandis que les autres pays se voient privés de leurs recettes fiscales. Rien dans la logique du libre-échange ne justifie un tel larcin.

Il est néanmoins facile de comprendre pourquoi ce vol persiste. Compte tenu du montant colossal des bénéfices délocalisés dans les paradis fiscaux, il suffit à ces derniers d'appliquer un taux d'imposition très léger pour in fine collecter des sommes énormes. Tant que de lourdes sanctions ne leur seront pas infligées, il n'y a aucune chance que les centres financiers offshore abandonnent spontanément cette activité lucrative.

Malheureusement, les gouvernements n'ont jusqu'à présent pas brillé par leur audace ni par leur détermination. Le transfert artificiel des bénéfices continue ainsi de croître d'année en année. Les multinationales américaines déclarent aujourd'hui 63 % de leurs profits étrangers dans six paradis fiscaux, au premier rang desquels les Pays-Bas. C'est presque 20 points de plus qu'à la veille de la crise financière de 2008-2009.

Profits réalisés par les multinationales américaines dans les paradis fiscaux



2008

Singapour: 4,38 %Caraïbes: 12,84 %Suisse: 4,99 %

Luxembourg: 5,28 %Irlande: 7,72 %

• Pays-Bas: **12,29** %

Source: Gabriel Zucman

Un des principaux moteurs de la hausse des inégalités

Les paradis fiscaux constituent l'un des principaux moteurs de la hausse des inégalités mondiales. Qui bénéficie en effet de l'optimisation fiscale ? Principalement les actionnaires des multinationales. Comme la majeure partie des titres financiers appartiennent à des particuliers fortunés (et souvent âgés), l'optimisation n'enrichit qu'une petite portion de la population.

D'autant que les impôts qui sont évadés doivent être compensés par une taxation plus lourde des classes moyennes, quand ce n'est pas par des baisses de dépenses. Les recettes perdues à cause de la délocalisation artificielle des profits représentent l'équivalent de la moitié des dépenses publiques de l'Union européenne pour l'enseignement supérieur. L'évasion fiscale – comme le changement climatique – alimente ainsi un vaste transfert intergénérationnel, qui enrichit les plus vieux et appauvrit les plus jeunes.

Mais les paradis fiscaux creusent les inégalités d'une façon encore plus directe. En plus d'aider les multinationales à éviter de payer leurs impôts, ils permettent à un certain nombre d'ultrariches de dissimuler leur fortune – aux yeux du fisc, d'associés, d'un conjoint, de journalistes ou de juges. L'équivalent de 10 % du PIB mondial est ainsi détenu offshore par des particuliers sous la forme de dépôts bancaires, d'actions, d'obligations et de parts de fonds de placement – la plupart du temps à travers des sociétés-écrans, des fondations et des trusts.

Jusqu'à récemment, on ne savait pas exactement qui possédait ces richesses, mais, <u>avec mes collègues Annette Alstadsæter et Niels Johannesen, nous avons réussi à faire quelques progrès sur cette question</u> grâce aux informations qui ont fuité ces dernières années.

En exploitant les données révélées par les « SwissLeaks » (provenant de HSBC Suisse, la filiale suisse du géant bancaire HSBC) et les « Panama Papers » (issus du cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca), nous avons pu dresser un portrait de l'utilisateur typique des paradis fiscaux.

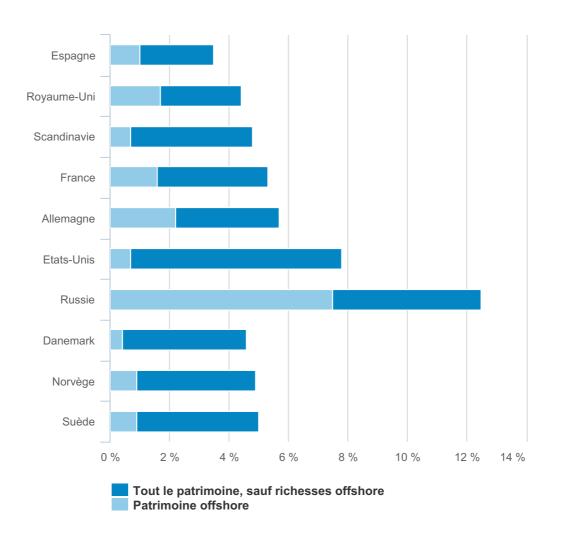
Sans surprise, la majorité des richesses offshore appartient à des personnes fortunées. Mais il est stupéfiant de voir à quel point la richesse offshore est concentrée dans peu de mains : près de 50 % des sommes détenues dans les paradis fiscaux appartiennent à des ménages dont le patrimoine net dépasse les 50 millions d'euros – ceux que les banquiers privés appellent les « ultra-high-net-worth individuals » (ou HNWI) et qu'ils courtisent assidûment. Ces ultrariches représentent environ 0,01 % de la population des pays développés.

On lit parfois que l'évasion fiscale se serait en quelque sorte « démocratisée » au fil du temps. Au moment de la fuite des données de HSBC, en 2007, les banques suisses comptaient certes des centaines de milliers de clients ; de ce point de vue, le recours aux paradis fiscaux s'était en effet généralisé. Mais les richesses détenues sur cette myriade de petits comptes ne pèsent pas lourd par rapport à ce que cachent les ultrariches.

La conséquence ? A cause des paradis fiscaux, nous sous-estimons de beaucoup le niveau et la hausse des inégalités mondiales. Lorsque les particuliers utilisent les paradis fiscaux — que ce soit pour de l'optimisation ou de la fraude – les richesses qui y sont placées disparaissent du radar statistique, et en particulier des comptes nationaux et des feuilles d'impôts.

La prise en compte de ces fortunes dissimulées augmente les inégalités de façon spectaculaire dans un pays comme la Russie, où la moitié des avoirs financiers sont détenus offshore – à Chypre, en Suisse ou au Royaume-Uni. Dans les pays d'Europe continentale, comme la France, environ un tiers du patrimoine des 0,01 % les plus riches est détenu à l'étranger, que ce soit légalement ou pas. Et ce problème s'aggrave d'année en année.

Le patrimoine du 0,01 % des individus les plus fortunés



Norvège

• Tout le patrimoine, sauf richesses offshore: 4,0 %

• Patrimoine offshore: 0,9 %

L'évasion fiscale, un sport d'élite

Car à mesure que les inégalités mondiales se creusent, les banques offshore recentrent leur activité sur une clientèle plus restreinte mais plus fortunée. Il est en effet bien plus rentable pour elles de servir des clients peu nombreux mais très riches, plutôt que des dizaines de milliers de « dentistes belges », dont beaucoup ont d'ailleurs été chassés des banques helvètes ces dernières années.

En 2007, HSBC Suisse comptait 30 000 clients, avec 3,9 millions de dollars en moyenne par compte. En 2014, le nombre de clients était descendu à environ 10 000, mais le montant moyen des avoirs avait explosé à 6,6 millions de dollars. L'évasion fiscale est en passe de devenir un sport d'élite. Avez-vous déjà été convié par une grande banque suisse à assister au tournoi de Roland-Garros dans une loge VIP ? Le ticket d'entrée, en termes de patrimoine net à placer, est de plus en plus élevé.

Combien cela coûte-t-il ? Tous les capitaux offshore ne se soustraient pas à l'impôt, mais les éléments de preuve disponibles montrent que la plupart des avoirs détenus à l'étranger – de l'ordre de 75 % actuellement – sont encore non déclarés. La dissimulation de ces richesses prive ainsi les gouvernements d'environ 155 milliards d'euros par an. Le coût est particulièrement élevé pour les pays en développement. Mais il est loin d'être négligeable

dans un pays comme la France, pour laquelle le manque à gagner annuel s'élève à 10 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent les 11 milliards esquivés par les multinationales.

Les scandales à répétition peuvent donner l'impression qu'on ne peut rien faire pour combattre les abus du système offshore. Or rien n'est plus faux : des progrès importants ont déjà été réalisés au cours des dix dernières années, et des avancées supplémentaires sont à portée de main.

Avant la crise financière mondiale de 2008-2009, les paradis fiscaux refusaient de coopérer avec les administrations fiscales des pays étrangers. Mais au cours des dernières années, la plupart d'entre eux – y compris la Suisse, Singapour et le Luxembourg – ont accepté de prendre part à un échange automatique de données bancaires ; certains ont commencé à l'appliquer en 2017, d'autres, comme la Suisse, ont demandé un délai de clémence et attendent 2018. Dix ans auparavant, la grande majorité des experts jugeaient parfaitement utopique une telle coopération internationale.

Imposer des sanctions plus sévères

Malgré ce pas en avant, la fraude fiscale continue de prospérer, car les politiques mises en œuvre pour la contrecarrer butent sur un obstacle majeur. L'échange automatique de données ne peut fonctionner que si les détenteurs des fortunes dissimulées sont bien identifiés. Or, en même temps que la pression internationale sur les paradis fiscaux s'est accentuée, l'opacité financière s'est renforcée. Les statistiques disponibles montrent que la majorité des avoirs détenus offshore sont désormais camouflés derrière des sociétés-écrans, des trusts ou des fondations, grâce auxquels ils continuent d'échapper à l'impôt.

Les paradis fiscaux prétendent toujours coopérer pleinement avec les pays étrangers, mais ils n'y sont guère incités, et nous n'avons aucun moyen de vérifier s'ils tiennent parole, ce qu'ils n'ont jamais fait par le passé.

Pour progresser, il est essentiel d'imposer des sanctions plus sévères aux institutions financières, aux cabinets de conseil et aux Etats qui facilitent la délinquance financière. Au cours des dernières années, plusieurs grandes banques comme UBS, Credit Suisse et HSBC, ont été condamnées à payer des amendes aux Etats-Unis. Mais celles-ci sont trop légères par rapport aux profits que réalisent les mastodontes financiers, et donc trop peu dissuasives ; et l'Europe, qui perd pourtant beaucoup plus que les Etats-Unis, semble endormie face aux dérives de la finance offshore.

Dans un contexte de forte croissance de la richesse mondiale, la demande de services d'évasion fiscale est forte. En l'absence de sanctions suffisantes, il y aura toujours une offre pour répondre à cette demande. Concrètement, les établissements qui facilitent la délinquance financière doivent se voir automatiquement retirer le droit d'opérer sur le territoire de l'Union européenne.

Brouillard statistique

Pour tourner la page des abus du système offshore, nous devons surtout créer un cadastre financier mondial. Les sociétés offshore remplissent parfois des objectifs légitimes, mais elles facilitent souvent le blanchiment d'argent, les délits d'initié et l'évasion fiscale, voire le financement du terrorisme. Pour dissiper l'opacité qu'elles génèrent, créons des cadastres identifiant les propriétaires des actifs immobiliers et financiers.

La plupart des pays possèdent déjà leur propre cadastre immobilier. Commençons par les améliorer en identifiant les véritables propriétaires des avoirs fonciers. Pourquoi laissonsnous les immeubles parisiens, londoniens et new-yorkais être détenus par des sociétés-écrans anonymes susceptibles de dissimuler des criminels, des kleptocrates et des blanchisseurs d'argent sale ?

Etendons ensuite ces cadastres aux actifs financiers. Les enjeux sont considérables : un cadastre financier mondial porterait non seulement un coup sévère à la fraude, mais il permettrait aussi de davantage réguler les flux de capitaux internationaux et de lutter efficacement contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme – autant d'enjeux majeurs des décennies à venir.

Un cadastre financier permettrait enfin d'en savoir beaucoup plus sur la distribution des richesses. Le brouillard statistique en la matière est aujourd'hui tellement épais qu'il est difficile de débattre sereinement de redistribution ou de réforme de la fiscalité. Dans le *Rapport sur les inégalités mondiales* qui sera publié en décembre, nous essayons avec mes collègues de la <u>World Wealth and Income Database</u> de fournir de meilleures données sur la répartition des richesses.

Mais, alors même que les statistiques s'améliorent dans quelques pays, la France s'engage dans la voie inverse : avec la suppression de l'impôt sur la fortune, l'opacité entourant les hauts patrimoines va atteindre de nouveaux sommets, car l'ISF était la seule source de données publiques sur les grandes fortunes. Le XXI^e siècle sera-t-il celui de la transparence pour le plus grand nombre et du secret pour les plus puissants ?

Le lexique des <u>Paradise Papers</u>

Actifs

En comptabilité, un actif est un élément de patrimoine susceptible de générer de la valeur, pour l'entité ou la personne qui le possède. Il peut s'agir d'un actif immobilier (bâtiments, etc.) mais aussi d'actions ou de créances (c'est-à-dire de l'argent prêté qui doit être remboursé par une autre entreprise ou une autre personne).

Actionnaire

Propriétaire déclaré d'une société. Certains actionnaires possèdent réellement le capital de ces sociétés, d'autres ne sont que des prête-noms.

Administrateur

Personne qui dirige une société, qui peut être indifféremment directeur ou membre du conseil d'administration. Dans les sociétés offshore, cela n'implique pas de gérer l'activité de l'entreprise au quotidien, mais seulement d'en assumer la responsabilité légale.

Agent de domiciliation de société offshore

C'est l'une des activités du cabinet d'avocats Appleby : l'enregistrement de sociétés dans des paradis fiscaux pour le compte de clients, un métier qui implique une solide connaissance du droit. En appui, la firme propose d'autres services : la location de prêtenoms, des services bancaires, la création de trusts...

Assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS)

La Commission européenne souhaite mettre en place cette réforme pour limiter l'optimisation fiscale des multinationales. L'idée est de taxer les multinationales sur la base du bénéfice total qu'elles réalisent dans l'Union européenne, plutôt que pays par pays. Cela les dissuaderait de déplacer leurs profits dans les pays les plus avantageux, comme les Pays-Bas ou l'Irlande, pour payer moins d'impôts.

Bénéficiaire d'un trust

C'est la personne pour laquelle sont gérés les actifs d'un trust. Mais elle est distincte de la personne qui a créé le trust (le constituant) et de celle qui le gère (le fiduciaire ou *trustee*).

Généralement, les bénéficiaires ou des membres de leur famille, sont les propriétaires initiaux des actifs du trust. Mais il peut aussi s'agir d'une organisation caritative.

Blanchiment d'argent

Il consiste à réinvestir des fonds de provenance illicite (trafic de drogue, vente d'armes, fraude fiscale...) dans des activités légales pour les « recycler ». Les sociétés offshore sont parfois utilisées pour blanchir de l'argent.

Constituant d'un trust

Il s'agit d'un individu qui confie une partie de ses actifs à une société spécialisée ou à une personne de confiance (le fiduciaire ou *trustee*). Ce dernier a dès lors le contrôle des biens et les gère pour le compte de bénéficiaires (qui peuvent être le constituant ou des membres de sa famille par exemple). Le constituant est également appelé fiduciant ou *settlor*.

Contrat sous seing privé

Contrat signé entre deux parties « privées » (particulier, entreprise, avocat, etc.) Il s'oppose aux « actes authentiques » qui, eux, doivent être rédigés par un individu agissant en tant qu'officier public (huissier, notaire).

CV-BV

Le CV-BV (la « commanditaire vennootschap » en néerlandais) est un montage fiscal qui permet à des multinationales américaines de limiter ou d'éliminer leurs impôts, en étant taxées ni aux Etats-Unis ni aux Pays-Bas.

Déplacement de profits

Afin de payer moins d'impôts, certaines entreprises multinationales « déplacent » artificiellement leurs profits des pays où elles vendent leurs produits ou services vers d'autres Etats à la fiscalité plus avantageuse.

Plusieurs techniques sont utilisées, en détournant des techniques de comptabilité à l'origine légales, pour artificiellement baisser les profits. Parmi elles, le prix de transfert, les redevances de propriété intellectuelle ou les prêts entre filiales.

Dividende

Quand une entreprise engendre des bénéfices, elle peut en reverser une partie à ses actionnaires, à hauteur du nombre d'actions qu'ils possèdent dans le capital.

Double irlandais

Montage fiscal permettant de diminuer l'impôt payé en créant en Irlande une société au statut « hybride ». Ce statut permet à la société créée de faire ses affaires dans le cadre du droit commercial irlandais, tout en établissant sa résidence fiscale dans un paradis fiscal – ou nulle part – et évitant ainsi l'impôt. L'Irlande a adopté une réforme fiscale visant à supprimer ce statut à l'horizon 2020.

Echange automatique d'informations

C'est l'un des meilleurs outils de coopération internationale pour lutter contre la fraude fiscale : il astreint les Etats à partager toutes les informations fiscales importantes (comme l'identité des détenteurs de comptes, etc.) avec les autres Etats. Par exemple, une banque suisse abritant le compte d'un Français doit signaler l'existence de ce compte au fisc français. Une centaine de pays, dont les principaux paradis fiscaux, se sont engagés à commencer l'échange automatique en 2017 ou en 2018.

Evasion fiscale

Stratégie d'évitement de l'impôt en plaçant une partie ou la totalité de ses actifs dans des pays à la fiscalité avantageuse, sans s'y expatrier. Elle peut relever soit de l'optimisation fiscale (légale), soit de la fraude fiscale (illégale).

Exilé fiscal

Se dit d'une personne qui, pour échapper à un impôt qu'elle considère trop important, déménage dans un pays à la fiscalité plus légère.

Fiduciaire d'un trust

Le fiduciaire (ou *trustee*) est la personne physique ou la société qui détient temporairement de l'argent ou des biens pour le compte d'un tiers (le fiduciant). A charge pour lui de gérer les fonds ou les mandats qui lui ont été transférés, non dans son propre intérêt, mais pour le compte du bénéficiaire. Les deux parties, fiduciaire et fiduciant, sont liées par un contrat, appelé « trust » ou fiducie.

Formulaire d'importation

Déclaration remplie par l'importateur d'un véhicule (voiture, avion, etc.), signée par les douanes du pays où il est livré. En Europe, ce formulaire certifie officiellement que le véhicule est en règle sur le plan de la TVA et donc, qu'il peut être utilisé au sein des territoires européens sans avoir à s'acquitter de la TVA dans les pays où il circule.

Fraude fiscale

Utilisation de moyens illégaux pour baisser le montant de son imposition, voire y échapper totalement. Le fait de déplacer des capitaux dans des juridictions étrangères sans en avertir le fisc constitue une forme de fraude fiscale.

Holding

Il s'agit généralement d'une société qui n'a pas d'activité économique réelle : sa seule fonction est de prendre des participations dans d'autres sociétés et d'effectuer des opérations financières. La holding peut permettre de regrouper l'ensemble des filiales d'un groupe. Nombreux sont ceux qui créent des holdings au Luxembourg pour gérer leurs affaires, car l'imposition y est très faible.

Impôt sur les sociétés

Impôt dont doivent s'acquitter les sociétés auprès des Etats, selon leur résidence fiscale. Généralement, il s'agit d'un pourcentage des bénéfices réalisés par l'entreprise (environ 33 % en France).

Leasing maltais

Montage fiscal permettant de faire baisser le taux de la TVA à 5 %, principalement pour les yachts. Pour en bénéficier, il faut acheter le bateau par l'intermédiaire d'une société maltaise et se le louer via une seconde société maltaise, qui deviendra propriétaire du bateau au bout de plusieurs années.

Multinationale

Société ayant des liens économiques forts avec plusieurs pays, que ce soit grâce à ses filiales locales (qui créent des bénéfices en produisant ou en vendant sur place) ou à ses investisseurs (qui apportent le capital nécessaire pour financer l'entreprise).

Optimisation fiscale

Utilisation de moyens légaux pour baisser le montant de son imposition, voire y échapper. Elle suppose une bonne connaissance des lois et de leurs failles.

Elle est aussi bien pratiquée par des particuliers que par des entreprises, souvent multinationales. La Commission européenne a ainsi relevé que ces dernières contribuaient à l'impôt en moyenne à hauteur de 10 % de leurs bénéfices réalisés en Europe, contre 23 % en moyenne pour les autres entreprises.

Paradis fiscal

Pays ou territoire où certains impôts sont très bas, voire inexistants, et qui cultive une certaine opacité sur les titulaires des comptes et des sociétés. Leur définition varie selon l'époque et l'organisation qui établit la liste des paradis fiscaux.

Prête-nom

Personne qui agit au nom d'une autre comme actionnaire ou administrateur d'une société. L'utilisation de prête-noms, ou d'homme de paille, permet de dissimuler l'identité du bénéficiaire réel.

Quitus fiscal

Certificat indiquant qu'un véhicule (avion, voiture, etc.) est en règle par rapport à la TVA. En Europe, il permet notamment d'autoriser la circulation d'un véhicule ayant été acheté dans un autre pays que celui où réside son acheteur. En effet, dans le cas d'un achat à l'étranger, la TVA doit normalement être acquittée dans le pays de livraison.

Rabais maltais

Dispositif fiscal permettant aux entreprises étrangères de réduire l'impôt sur les sociétés de leurs filiales maltaises à un taux effectif d'environ 5 %, bien loin des 33 % applicables en France.

Redevances de propriété intellectuelle

Egalement appelées royalties, ces redevances permettent de facturer à d'autres sociétés d'un groupe l'exploitation d'un brevet ou d'une marque.

Régime fiscal « mère-fille »

Une société mère est une société qui détient plus de 50 % du capital d'autres sociétés,

appelées « sociétés filles » ou filiales. Pour éviter une double imposition, la plupart des Etats permettent à la société mère de bénéficier d'une exonération d'impôt sur les sociétés sur les dividendes reçus par ses filiales. En France, la société mère doit payer une taxe forfaitaire de 5 % sur le montant des dividendes reçus de ses filiales.

Registre du commerce

Un registre du commerce est une base de données rassemblant les informations importantes relatives aux entreprises immatriculées dans un pays. On y trouve généralement l'identité de leurs administrateurs, leur date de création (et de fermeture), leur forme juridique, raison sociale et parfois, leurs actionnaires.

Rescrit fiscal

Accord fiscal secret entre un pays et une entreprise, qui permet de fixer, au cas par cas, un niveau d'imposition moins élevé que le taux normal. Ce système, mis en lumière par le scandale « LuxLeaks », a notamment permis à des multinationales de payer très peu d'impôts au Luxembourg. Depuis début 2017, les Etats européens ont l'obligation de communiquer tous les rescrits fiscaux qu'ils signent aux autres capitales européennes.

Resident fiscal

Est résidente fiscale française toute personne ayant en France son lieu de séjour principal, son activité professionnelle principale, le « centre de ses intérêts économiques » ou les agents de l'Etat exerçant leur fonction à l'étranger. Si l'un de ces critères est rempli, l'individu devra s'acquitter de ses impôts en France.

Selon les Etats, cette définition varie. La plupart signe des conventions bilatérales pour définir où le citoyen doit quel impôt. Avec pour but affiché d'éviter la double imposition... mais aussi l'absence d'imposition.

Secret bancaire

Une banque ou un Etat proposant le secret bancaire s'engage à ne pas transmettre les informations concernant ses clients (identité, comptes) à des tiers. Elle peut choisir de ne lever la confidentialité qu'au cas par cas, souvent après une demande judiciaire. Ce principe d'opacité a longtemps nourri le succès de la Suisse auprès des fraudeurs, mais il est aujourd'hui largement écorné.

Société coquille ou société écran

Société qui n'exerce pas d'activité économique réelle. Généralement installée dans un paradis fiscal, elle peut servir à détenir discrètement des comptes en banque, des participations ou des investissements, dans le but d'opacifier des transactions financières.

Société offshore

Littéralement, « offshore » signifie « extraterritorial ». Une société offshore est enregistrée dans un pays non pour y exercer une activité, mais pour disposer d'une boîte à lettres - souvent pour profiter des avantages fiscaux ou réglementaires du paradis fiscal choisi.

Trust

Le trust, ou fiducie, est un contrat par lequel un constituant délègue ses actifs à un fiduciaire, qui a pour mission de les gérer dans l'intérêt d'un bénéficiaire.

L'intérêt principal de ce montage, dans le cadre de l'optimisation fiscale, est qu'en mettant dans un trust une partie de ses actifs, le constituant n'en est plus le propriétaire effectif. Son impôt s'en trouve donc diminué.

TVA

La taxe sur la valeur ajoutée est un impôt indirect sur la consommation. L'entreprise collecte cette taxe auprès des consommateurs pour tout service ou produit qu'elle vend, puis la reverse au fisc.

Dans l'Union européenne, chaque Etat fixe lui-même le niveau de sa TVA nationale. Si une entreprise se fait livrer en France un bien acheté dans un autre pays de l'UE, elle paiera la TVA française. Si une entreprise livre un bien dans un autre pays de l'UE, la TVA sera payée dans cet autre pays. Ce système de « TVA intracommunautaire » a été créé pour éviter une double taxation de l'expéditeur et de l'acquéreur.

Unité fiscale

Une unité fiscale permet aux sociétés d'un même groupe, présentes dans un pays donné, de ne remettre qu'une seule déclaration fiscale (impôt sur les sociétés, mais aussi TVA), pour l'ensemble du groupe, aux autorités fiscales.

Les groupes qui l'utilisent peuvent compenser les pertes de l'une des sociétés avec les bénéfices d'une autre, ce qui peut diminuer le montant de leur impôt. Ce régime permet également d'éliminer les opérations de vente et d'achat entre les sociétés d'une même unité fiscale.